

congestion dans les points de passage frontaliers.

Le système de prédédouanement aux points de passage frontaliers qui est actuellement à l'étude consisterait en des installations conjointes et en l'interchangeabilité des services d'inspection. D'importantes questions d'ordre juridique et opérationnel et relatives à la souveraineté sont associées au prédédouanement et à l'interchangeabilité des services d'inspection; elles sont actuellement analysées et devront être résolues à la satisfaction des deux pays.

Recommandation 5

Que, dans l'éventualité de consultations fructueuses avec les autorités américaines et compte tenu des exigences en matière de sécurité, le gouvernement du Canada réactive dans les meilleurs délais les programmes (p. ex., PAD, NEXUS, CANPASS) conçus pour mieux gérer les risques à la frontière et réduire la congestion aux douanes. Le projet NEXUS devrait avoir été étendu à tous les postes de la frontière canado-américaine dès les premières semaines de 2002.

Dans le cadre du Plan d'action pour la création d'une frontière intelligente, le projet pilote NEXUS pour les voyageurs, administré conjointement par le Canada et les États-Unis, a été rétabli, le 21 décembre 2001, au point de passage Sarnia (Ontario)/Port Huron (Michigan). En outre, le 8 mars, le vice-premier ministre Manley et le directeur Ridge ont annoncé que le programme NEXUS serait étendu à d'autres points de passage terrestres de la frontière canado-américaine. Ainsi, le programme NEXUS devrait entrer en vigueur, à commencer par trois points de passages du Sud de la Colombie-Britannique dès juin 2002.

Les deux gouvernements ont l'intention de remplacer progressivement des programmes comme le CANPASS Autoroutes par le modèle bilatéral NEXUS; les discussions entamées avec les É.-U. au sujet du calendrier de mise en oeuvre suivent leur cours.

De plus, l'ADRC a mis en oeuvre le Programme d'autocotisation des douanes (PAD) le 6 décembre 2001. Le programme est fondé sur les principes de gestion des risques et du partenariat. Le Programme permet aux participants autorisés au préalable et qui ont subi avec succès l'enquête de sécurité de choisir l'option de dédouanement simplifiée des marchandises à la frontière, après avoir été l'objet d'une évaluation des risques exhaustive. En passant d'un système transactionnel à un système fondé sur une sécurité accrue, les importateurs légitimes peuvent alors assurer un passage plus facile de leurs biens à la frontière, permettant ainsi à l'ADRC de concentrer ses efforts d'interception sur les secteurs présentant un niveau de risque plus élevé ou inconnu, et de supprimer finalement la congestion.

Les discussions se poursuivent avec le gouvernement des É.-U. au sujet de l'élaboration d'un programme sécuritaire d'harmonisation du traitement commercial. Le Canada a proposé que le PAD constitue un modèle sécuritaire dans le contexte de la planification conjointe effectuée à